

Ti.		THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TW	
Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
MÉCANICIEN D'ENTRETIEN - USINES	607830	014CIF	18 2
	00.000	011011	_ 21

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Le travail comporte l'entretien, les réparations de toutes natures et au besoin l'installation d'équipements et d'outillage mécaniques.

Le travail s'accomplit sous direction. L'employé reçoit des directives générales orales ou écrites concernant le travail à accomplir et des instructions détaillées pour certaines tâches particulières. Il est principalement tenu d'assurer le maximum de rendement et de durabilité de l'équipement et de l'outillage dont on lui confie le soin et plus spécifiquement de diagnostiquer les causes de détraquement, de procéder aux réparations mécaniques nécessaires et d'effectuer l'entretien préventif et correctif d'usage. Le travail est vérifié par un employé de rang supérieur. La fonction implique la conduite d'un véhicule motorisé.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

- Vérifie et assure le bon fonctionnement des divers ensembles mécaniques utilisés pour le pompage, le désensablement, la décantation, le traitement chimique, la désinfection et l'évacuation des eaux usées ainsi que pour le conditionnement chimique, la déshydratation et l'incinération des boues et tous les systèmes connexes.
- 2. Détermine la nature et la cause des défectuosités affectant l'équipement; démonte des mécanismes et appareils tels que pompes, valves, vannes, ventilateurs, compresseurs, boîtes d'engrenage, système hydraulique, presses, moteurs, etc., nettoie et lubrifie les pièces, répare ou remplace les parties usées ou brisées (paliers, coussinets, engrenages, arbres, etc.), les remonte et fait l'ajustage mécanique requis.
- 3. Vérifie et répare les portes vannes, pompes, ponts roulants, filtres-presses, convoyeurs, incinérateurs, chaudières, moteurs, soufflantes et compresseurs, mélangeurs ainsi que tous autres machines et systèmes connexes servant au traitement des eaux usées.
- 4. Démonte, nettoie, répare, remonte et assemble certaines parties d'instruments de contrôle et de mesure.
- 5. Effectue l'entretien préventif d'usage de la machinerie et de l'outillage conformément aux instructions des manuels d'entretien.
- 6. Effectue l'entretien et la réparation des génératrices.
- 7. Voit à l'entretien des systèmes hydrauliques et pneumatiques de commande.
- 8. S'assure que les valves ne coulent pas, les démonte, les nettoie, les meule, les remonte et les huile; remplace les garnitures assurant l'étanchéité des joints.
- 9. Procède à l'installation d'équipements mécaniques si nécessaire.
- 10. Répare les outils, affûte les mèches et ciseaux à froid; fabrique certains outils spéciaux. Épisse des câbles d'acier, de chanvre ou autres tels que des câbles de soutien, de traction, de levage (par exemple les élingues du pont roulant).
- 11. Exécute, au besoin, les travaux mineurs de soudure à l'arc et à l'oxyacétylène requis pour les travaux de réparations.
- 12. Voit à obtenir le matériel et les pièces de rechange pour effectuer les réparations.

pr &

AB AB

- 13. Informe, le cas échéant, son remplaçant de l'état de la machinerie et de l'équipement. Note les défectuosités importantes et les rapporte à son supérieur.
- 14. Maintient en état de propreté la machinerie, l'outillage et les lieux de travail.
- 15. Complète des rapports d'activités selon les procédures établies.
- 16. Conduit un véhicule motorisé et s'assure de son bon état de fonctionnement.



Imprimé le 2006-11-14

QUALITÉS REQUISES

Bonne connaissance:

du français.

Connaissance supérieure :

- des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice de la fonction;
- du fonctionnement et le l'entretien régulier du genre de machinerie et d'outillage utilisés à la station d'épuration des eaux usées;
- des risques du métier et des mesures préventives.

Habileté ou aptitude :

- à localiser les causes de détraquement;
- à lire des plans de mécaniques;
- à travailler avec des manuels d'entretien.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION:

- détenir un certificat d'études du niveau secondaire, pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le ministère de l'Éducation;
- posséder un permis de conduire valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite.
- le titulaire doit détenir ou s'engager à obtenir le certificat de qualification d'opération de machines électriques, spécialité ponts roulants, décerné par l'autorité compétente en la matière.

EXPÉRIENCE:

• posséder une vaste expérience en qualité de mécanicien d'entretien en machinerie industrielle ou toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant au candidat d'accomplir la fonction.

Vu et approuvé				
Pour la Ville	année	mols	jour	Pour le Syndies Dantielle
Sophie Gregoin	L 2006	_ 1/	15	House Ret
				affect of the second
STE MISS				V
Co. Ch. e.				